



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

Communiqué de presse

9 novembre 2023

Statistiques relatives aux paiements : premier et second semestres 2022

- Le [nombre total de paiements scripturaux dans la zone euro](#) au second semestre 2022 a augmenté de 8,8 %, pour ressortir à 65,9 milliards, par rapport aux six mois précédents, leur [valeur totale](#) augmentant de 2,8 %, pour s'établir à 118 800 milliards d'euros
- Les [paiements par carte](#) ont représenté 54 % du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2022, les [virements](#) 20 %, les [prélèvements](#) 16 %, et les [paiements en monnaie électronique](#) 7 %¹
- Le [nombre de cartes de paiement émises](#) au second semestre 2022 a augmenté de 3,8 % pour s'établir à 704,8 millions par rapport aux six mois précédents, soit en moyenne deux [cartes de paiement par habitant de la zone euro](#), avec une [valeur moyenne](#) d'environ 41 euros par opération par carte
- Environ 29,4 milliards [d'opérations ont été traitées par les systèmes de paiements de masse dans la zone euro](#), pour un montant de 23 500 milliards d'euros

¹ Des statistiques sont également collectées sur les chèques, les transferts et les autres services de paiement, qui ont représenté ensemble 2 % du nombre total d'opérations de paiements scripturaux dans la zone euro au second semestre 2022.

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour les statistiques sur les paiements scripturaux pour les premier et second semestres 2022 ². Ces statistiques comprennent des indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation par le public des services, des cartes et des terminaux de paiement, ainsi que les montants en volume et en valeur des transactions traitées par le biais des systèmes de paiements de masse et de montant élevé. Le présent communiqué de presse se concentre sur les évolutions dans l'ensemble de la zone euro, bien que des statistiques soient également publiées pour chaque pays de la zone euro et chaque pays déclarant n'appartenant pas à la zone. Les agrégats de l'UE et de la zone euro sont également publiés ³.

Services de paiement ⁴

Au second semestre 2022, le nombre total d'opérations de paiements scripturaux ⁵ dans la zone euro a augmenté de 8,8 % pour s'établir à 65,9 milliards par rapport aux six mois précédents, la valeur totale correspondante augmentant de 2,8 % pour ressortir à 118 800 milliards d'euros. Les paiements par carte ont représenté 54 % du nombre total d'opérations, les virements 20 %, les prélèvements 16 % et les paiements en monnaie électronique 7 %. Les 2 % restant comprennent les chèques, les transferts et les autres services de paiement (cf. annexe, tableau 1).

² Les données publiées ont été collectées conformément au règlement BCE/2020/59 portant modification du règlement BCE/2013/43 sur les statistiques relatives aux paiements, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le règlement BCE/2020/59 a porté la fréquence de collecte des données d'annuelle à semestrielle. En l'absence de données semestrielles pour 2021, l'analyse présentée dans ce communiqué de presse compare les premier et second semestres de 2022. À partir de la prochaine publication, le semestre correspondant de deux années consécutives (par exemple, le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023) seront comparés afin de rendre compte efficacement des facteurs saisonniers. Cette publication étant la première réalisée dans le nouveau cadre, toutes les données doivent être considérées comme provisoires et sujettes à révision.

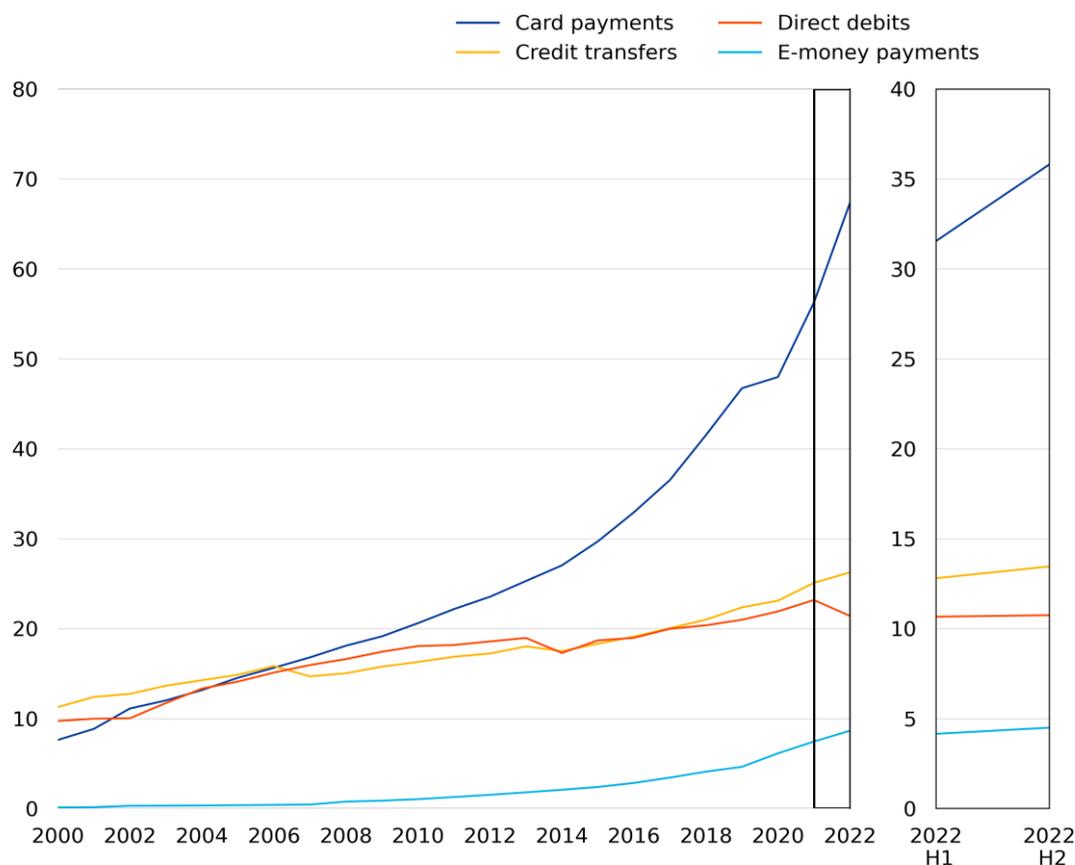
³ Au moment de la déclaration des données semestrielle pour 2022, certains pays n'appartenant pas à la zone euro étaient encore en cours de mise en œuvre des exigences du règlement BCE/2020/59. De ce fait, les agrégats pour l'UE ne recouvrent pas l'ensemble des pays de l'UE. De plus amples informations sur quels pays de l'UE ont contribué à un agrégat spécifique pour l'UE sont disponibles à partir du portail de données de la BCE, dans la série de l'enquête correspondante.

⁴ Les instruments SEPA sont inclus dans les catégories concernées. Les informations relatives à ces instruments peuvent être consultées sur le [site internet de la BCE](#).

⁵ Les services de paiements scripturaux totaux excluent les retraits d'espèces et incluent les virements, les prélèvements, les paiements par carte avec des cartes émises par des prestataires de services de paiement résidents, les opérations de paiements en monnaie électronique avec de la monnaie électronique émise par des prestataires de services de paiement résidents, les chèques, les transferts et les autres services de paiement. Un [total](#) élargi, qui inclut les retraits d'espèces, est également disponible à partir du portail de données de la BCE.

Graphique 1 Utilisation des principaux services de paiement dans la zone euro

(nombre d'opérations en milliards, l'échelle de droite fait référence au premier et second semestre 2022)



Source : BCE.

Note : Les données ont été partiellement estimées pour les périodes antérieures à 2010, des modifications méthodologiques ayant été réalisées au cours des années précédentes et certaines données correspondantes n'étant pas disponibles. L'estimation historique réalisée par la BCE garantit la comparabilité des chiffres sur la totalité de la période. Des statistiques ont également été collectées sur les chèques, les transferts et les autres services de paiement, qui ont représenté ensemble 2 % du nombre total des opérations de paiements scripturaux dans la zone euro au second semestre 2022.

S'agissant des chiffres annuels pour les opérations de paiements scripturaux au cours de l'année de référence 2022, le nombre total d'opérations a augmenté de 10,9 % par rapport à 2021 pour ressortir à 126,6 milliards et leur valeur a augmenté de 17,5 % pour s'établir à 234 300 milliards d'euros

(cf. annexe, tableau 2) ⁶. Les parts individuelles des paiements par carte, des virements, des prélèvements, des paiements électroniques et des services de paiements restants (chèques, transferts et autres services de paiements) dans le nombre total d'opérations de paiements scripturaux pour 2022 ont été globalement en ligne avec les parts observées pour le second semestre 2022.

[Données relatives aux services de paiement](#)

Paiements par carte

Au second semestre 2022, le nombre de paiements liés à une carte au sein de la zone euro a augmenté de 13,5 %, pour s'établir à 35,8 millions par rapport aux six mois précédents. La valeur totale correspondante des paiements liés à des cartes a augmenté de 14,3 %, pour ressortir à 1 500 milliards d'euros, reflétant une valeur moyenne d'environ 41 euros par opération. La répartition entre opérations effectuées à distance ou sur place du nombre total de paiements par carte était de 17 % contre 83 %, tandis qu'en valeur, elle était de 25 % contre 75 %. Le nombre de paiements par carte sans contact initiés à un terminal point de vente de transferts de fonds électroniques physique a augmenté de 17,7 %, pour ressortir à 19,3 milliards, par rapport aux six mois précédents, leur valeur totale augmentant de 20 %, pour s'établir à 500 milliards d'euros. Au niveau national, le Portugal a enregistré la part la plus importante de paiements par carte en pourcentage du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2022, soit environ 75 % (cf. annexe, tableau 3).

Virements

Au second semestre 2022, le nombre d'opérations de virements au sein de la zone euro a augmenté de 5,1 % pour s'établir à 13,4 milliards par rapport aux six mois précédents, la valeur totale correspondante augmentant de 2,2 % pour ressortir à 111 000 milliards d'euros. Les paiements de montant plus élevé étant généralement effectués par virement, ceux-ci représentent 93,5 % de la valeur totale des paiements scripturaux. L'importance relative du nombre des virements initiés par voie électronique a continué d'augmenter, le ratio des opérations initiées par voie électronique par rapport aux transactions sous forme papier s'établissant à 21 contre 1 environ, tandis qu'en valeur, il était de 12 contre 1 environ. Au niveau national, la Lettonie a enregistré la part la plus importante de virements en pourcentage du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2022, à environ 37 % (cf. annexe, tableau 3).

⁶ Les données annuelles pour 2022 sont calculées en agréant le premier et le second semestre de 2022. En raison de la hausse de la fréquence des déclarations relatives aux statistiques de paiement (passées d'annuelles à semestrielles) et de la disponibilité des données par conséquent plus élevée à partir de la période de référence de 2022, les évolutions annuelles deviendront plus périphériques dans les futurs communiqués de presse.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Prélèvements

Au second semestre 2022, le nombre de prélèvements au sein de la zone euro a augmenté de 0,8 % pour s'établir à 10,7 milliards par rapport aux six mois précédents, la valeur totale correspondante augmentant de 14,4 % pour ressortir à 4 400 milliards d'euros. Sur le nombre total de prélèvements, ceux opérés par voie électronique ont représenté 13% et ceux pour lesquels l'accord est donné sous une autre forme 87 %, tandis qu'en valeur, la répartition a été de 18% contre 82 %. Au niveau national, l'Allemagne a enregistré la part la plus importante de prélèvements en pourcentage du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2022, à environ 36 % (cf. annexe, tableau 3).

Paiements en monnaie électronique

Au second semestre 2022, le nombre d'opérations de paiements en monnaie électronique au sein de la zone euro a augmenté de 8,2 % pour s'établir à 4,5 milliards par rapport aux six mois précédents, la valeur correspondante augmentant de 12,2 % pour ressortir à 300 milliards d'euros. Sur le nombre total d'opérations de paiements en monnaie électronique, celles opérées par le biais de cartes sur lesquelles de la monnaie électronique peut être stockée ont représenté 22 % et celles opérées par le biais de comptes de monnaie électronique 78 %, tandis qu'en valeur, la répartition a été de 18% contre 82 %.

Cartes et dispositifs de paiement

Au second semestre 2022, le nombre de cartes dotées d'une fonction de paiement a augmenté de 3,8 %, pour s'établir à 704,8 millions par rapport aux six mois précédents. La population totale de la zone euro étant de 345 millions d'habitants environ, cela représentait en moyenne 2 cartes de paiement par habitant de la zone.

Au second semestre 2022, le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans la zone euro a baissé de 2,8 %, pour ressortir à 262 066. Parmi ces DAB, 27 % acceptent les opérations sans contact.

Par rapport aux six mois précédents, le nombre de terminaux points de vente a augmenté de 7,7 % au second semestre 2022, pour s'établir à 19,6 millions ⁷. Parmi ces terminaux, 81 % acceptent les opérations sans contact.

⁷ En raison de spécificités nationales en matière de déclaration, le nombre de terminaux points de vente déclarés pour le premier et le second semestre 2022 est affecté d'une double déclaration dans certains pays de la zone euro. De ce fait, une forte hausse a été observée par rapport aux données de l'année de référence, à savoir 2021. Cette question continuera d'être explorée ; les chiffres correspondants pourraient être révisés.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Systèmes de paiement ⁸

Les systèmes de paiements de masse

Les systèmes de paiements de masse dans la zone euro traitent principalement les paiements effectués par les particuliers et les entreprises, d'une valeur relativement faible et d'un volume important globalement.

Au second semestre 2022, 29 systèmes de paiements de masse au sein de la zone euro ont traité environ 29,4 milliards d'opérations pour une valeur cumulée de 23 500 milliards d'euros. Les virements instantanés ont représenté 12 % du nombre total et 4 % de la valeur totale des opérations de virement.

On observe un degré élevé de concentration dans les systèmes de paiements de masse de la zone euro. Les trois principaux systèmes (STEP2-T ⁹, CORE en France et RPS en Allemagne) ont traité 64 % du volume et 72 % de la valeur de l'ensemble des transactions transitant par des systèmes de paiement de masse de la zone euro au second semestre 2022.

Le graphique 2 présente le nombre et la valeur des transactions traitées en 2022 par les principaux systèmes de paiement de masse au second semestre 2022.

⁸ Certains des systèmes de paiement traités dans ce communiqué de presse sont d'importance systémique au niveau de la zone euro. De plus amples informations sont disponibles sur le [site internet de la BCE](#).

⁹ STEP2 est une chambre de compensation automatisée paneuropéenne pour les paiements de masse en euros exploitée par ABE Clearing.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

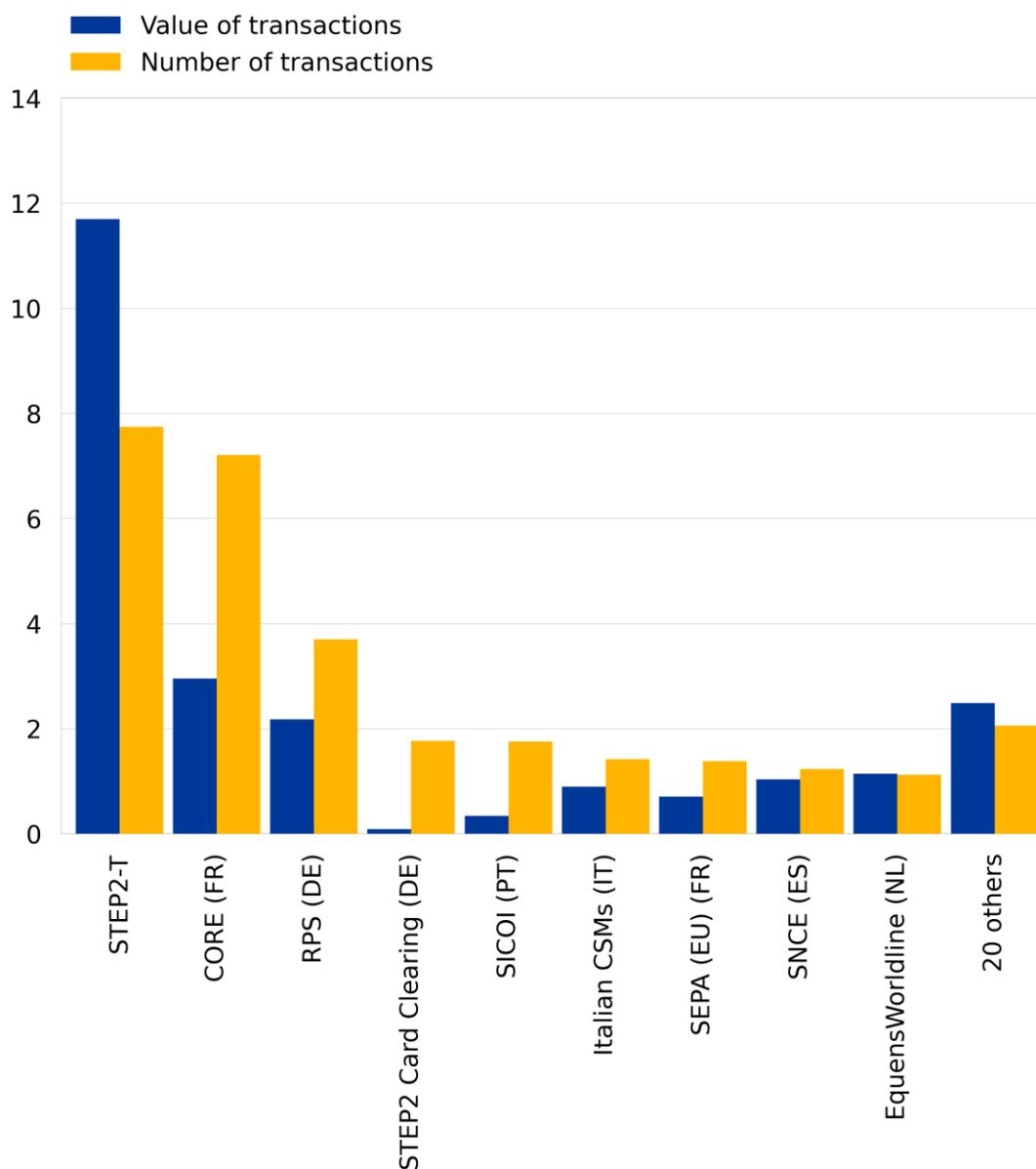
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 2

Systèmes de paiement de masse dans la zone euro au second semestre 2022

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros et nombre de transactions en milliards)



[Données relatives aux systèmes de paiement de masse](#)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Les systèmes de paiements de montant élevé

Les systèmes de paiements de montant élevé sont principalement conçus pour traiter les paiements de montant élevé et/ou prioritaires effectués entre les participants au système pour leur propre compte ou pour celui de leurs clients. Bien qu'en règle générale aucune valeur minimale ne soit fixée pour les paiements effectués via ces systèmes, le montant moyen des paiements est habituellement relativement élevé.

Au second semestre 2022, les systèmes de paiements de montant élevé ont procédé au règlement de 74,2 millions de paiements pour une valeur totale de 333 000 milliards d'euros, TARGET2 et EURO1/STEP1 étant les deux principaux systèmes ¹⁰.

Le graphique 3 présente le nombre et la valeur des transactions traitées en 2022 par les principaux systèmes de paiement de montant élevé au second semestre 2022.

¹⁰ TARGET2 était la deuxième génération du système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel. Il était géré par l'Eurosystème et a réglé les paiements en euros en monnaie de banque centrale jusqu'en mars 2023, lorsqu'il a été remplacé par le nouveau système, T2. EURO1/STEP1 est un système de paiement pour les paiements en euros de montant élevé à compensation multilatérale à l'échelle de l'UE exploité par ABE Clearing. Les paiements sont traités tout au long de la journée dans EURO1 et les soldes finaux sont réglés à la fin de la journée dans TARGET2.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

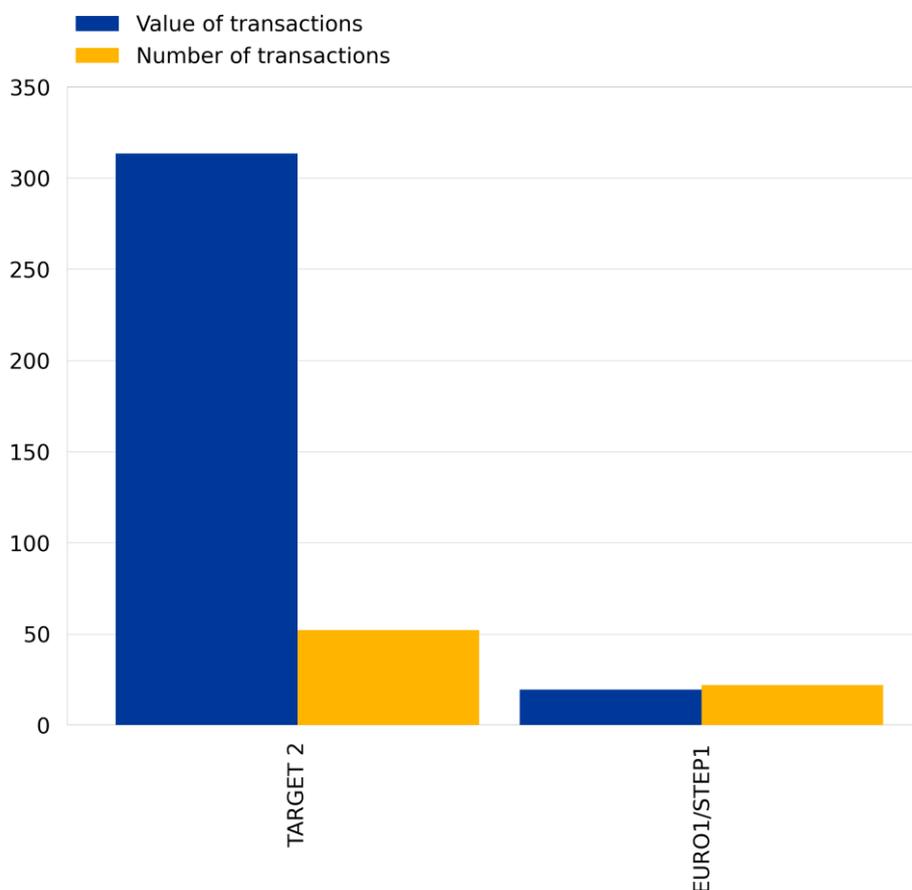
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 3

Principaux systèmes de paiement de montant élevé dans la zone euro au second semestre 2022

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros et nombre de transactions en milliards)



[Données relatives aux systèmes de paiement de montant élevé](#)

Notes :

- > Les statistiques de paiements complètes peuvent être téléchargées à partir du [portail de données de la BCE](#). Le portail de données inclut également des tableaux de bord interactifs qui facilitent la visualisation des données. Pour plus d'informations relatives à la méthodologie, y compris une liste de toutes les définitions des données, se reporter à la partie « *Payment services and large-value and retail payment systems* » de la section « [Statistics](#) » du site internet de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

- > Le cadre méthodologique et de déclaration des statistiques relatives aux paiements a été amélioré afin de prendre en compte les évolutions progressives des marchés des paiements et les modifications du cadre juridique qui y sont liées en Europe. Les obligations de déclaration sont définies dans le règlement BCE/2020/59 portant modification au règlement BCE/2013/43 sur les statistiques de paiements ainsi que dans l'orientation BCE/2021/13 sur les obligations de déclaration en matière de statistiques relatives aux paiements. De plus, le manuel sur la déclaration des statistiques de paiements (*Manual on payments statistics reporting*) est disponible sur le [site internet de la BCE](#).
- > Les liens hypertexte présents dans le corps du texte du communiqué et dans les tableaux en annexe renvoient à des données susceptibles de varier avec les nouvelles publications en raison des révisions. Les chiffres présentés dans les tableaux en annexe correspondent à une photographie des données au moment de la présente publication. Sauf indication contraire, les statistiques se rapportant à la zone euro couvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro à la période sur laquelle portent les données.